

> Les financements mobilisables

Rôles de l'organisme de formation, dans le cadre de l'apprentissage

Aider au recrutement et à l'intégration de nouveaux collaborateurs

- > Évaluer des **besoins** en compétences
- > Accompagner vers l'emploi des **demandeurs d'emploi**
- > Former les **nouveaux collaborateurs**
- > Mettre en œuvre une **organisation apprenante** et organiser le **transfert de compétences**

Financeurs	Financements mobilisables
OPCO	Contrat de professionnalisation Contrat d'apprentissage (Coût contrat) Frais d'hébergement restauration des apprentis (frais annexes)* Aide aux 1 ^{ers} équipements des apprentis (frais annexes)* Dépenses liées à la Mobilité internationale (frais annexes)* Aide à la formation des tuteurs et fonction tutorale Aide à la formation des maîtres d'apprentissage Aide à l'investissement
Entreprise	Reste à charge au titre des contrats apprentissage // financement OPCO Dépenses libératoires au titre de la part collectée de la TA - 0,59% RA (plafond 10%) Dons équipements et matériels libératoires au titre du solde (0,09% RA)
France Travail	Préparation opérationnelle à l'emploi (POEI POEC)
Région	Péréquation régionale Frais annexes (le cas échéant) Subvention d'investissement
PIC	Demandeurs d'emploi - Prépa apprentissage

*La DGEFP a mis à disposition des CFA, un tableau récapitulatif des frais annexes par OPCO >

Rôles de l'organisme de formation, hors apprentissage

Développer les compétences

- > Évaluer des besoins en formation des personnels
- > Développement des compétences

➤ Parcours de développement des compétences, qualifiants ou certifiants.

Financeurs	Financements mobilisables
OPCO	Plan de développement des compétences des salariés en formation Salariés en reconversion
CDC	CPF
PIC	Métiers en tension

 Découvrez le témoignage du Groupe La Poste